



# DOSSIER D'INSCRIPTION

## Renforcement musculaire & Sport Santé

### Saison 2019 - 2020



Seuls les dossiers complets sont acceptés. Le DOSSIER COMPLET, sera donc constitué :

- **Du règlement de la cotisation :** Chèque à l'ordre du « Voreppe Basket Club » ou espèces.  
Joindre le chèque jeune ou venir avec votre carte M'RA. Si vous ne l'avez pas à la date de l'inscription, nous vous demanderons la cotisation complète et nous vous rembourserons quand vous serez en mesure de nous la fournir. Possibilité de paiement en plusieurs fois.
- **De la Caution de 15€** (fait à part du montant de la licence et un seul chèque de caution par famille)
- **De la charte VBC signée**
- **De la fiche de renseignements Club remplie**
- **De 2 photo d'identité récente (moins de 2 ans) avec inscrits au dos : nom, prénom et VBC**
- **D'une attestation de responsabilité civile**
- **D'un certificat médical**

#### TARIFS :

Catégorie	Années de naissance	Prix de licence (1)	Caution (2)
Renforcement	Tout âge	110,00€	15,00€
Sport Santé	Tout âge	110,00 €	15,00 €

(1) : Le prix de la licence comprend le « Pack adhésion Bienvenue » (équipement)

(2) : Par famille, la caution sera restituée en fin de saison si :

- U7 à U11 et Loisirs :

1 participation à au moins 1 événement (buvette, organisation, ...)

- U13 à Séniors :

1 participation à au moins 1 événement (buvette, organisation, ...) et la tenue de 2 ou 3 tables de marque (chronométreur ou marqueur) lors des compétitions à domicile

Voreppe Basket Club  
42 Rue de Pravaz  
38340 Voreppe

N° Association : W381001942  
SIRET : 44041129600039

Téléphone : 06 45 74 60 90  
Contacts : [ContactsVBC@gmail.com](mailto:ContactsVBC@gmail.com)  
[www.VoreppeBasketClub.fr](http://www.VoreppeBasketClub.fr)

APS : 03897ET0331  
APE : 921ZZ

N° Agrément : 3892047





# Fiche de renseignement

## Saison 2019 - 2020



L'ADHERENT :

- Nom.....Prénom.....
- Date de naissance : ..... / ..... / .....

CONTACT 1 - ADHERENT (OU MERE, PERE, RESPONSABLE LEGAL, ...) :

- Nom.....Prénom.....
- Adresse.....
- Code postal : ..... Ville : .....
- Adresse mail (en majuscules) : ..... @ .....
- Tél.portable:...../...../...../...../.....
- Profession : ..... Entreprise : .....

CONTACT 2 (MERE, PERE, RESPONSABLE LEGAL, ...) :

- Nom.....Prénom.....
- Adresse : .....
- Code postal : ..... Ville : .....
- Adresse mail (en majuscules) : ..... @ .....
- Tél.portable:...../...../...../...../.....
- Profession : ..... Entreprise : .....

En cas d'urgence,

- Personne 1 à prévenir : ..... Tél. : ..... / ..... / ..... / ..... / .....
- Personne 2 à prévenir : ..... Tél. : ..... / ..... / ..... / ..... / .....
- Médecin traitant : Dr ..... Tél. : ..... / ..... / ..... / ..... / .....

En cas d'accident, je soussigné(e), autorise l'équipe de direction du VBC à prendre toutes les dispositions nécessaires concernant l'adhérent, en vue de la mise en œuvre des traitements urgents (médicaux ou chirurgicaux) jugés nécessaires par le médecin. **OUI / NON** (Entourer la bonne réponse)

Je, soussigné(e), autorise la pratique de toutes activités sportives par l'adhérent à l'exception de .....

Je, soussigné(e), autorise les personnes suivantes à venir chercher l'adhérent :

- Nom / Prénom : ..... Lien avec l'adhérent : .....
- Nom / Prénom : ..... Lien avec l'adhérent : .....

Je, soussigné(e), autorise l'adhérent à être transporté dans le véhicule personnel d'un des parents désignés par l'association Voreppe Basket Club. **OUI / NON** (Entourer la bonne réponse)

J'autorise l'association « Voreppe Basket Club », représentée par son président, à diffuser dans ses publications des photos ou documents audiovisuels produits lors du déroulement de ses activités, et sur lesquels figure l'adhérent. Cette autorisation est valable pour une durée de 1 an à compter du 01 août 2018, et révocable à tout moment. La présente autorisation est inaccessible. **OUI / NON** (Entourer la bonne réponse)

Je, soussigné(e), déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche. Le ..... / ..... / 2019

Nom, Prénom : .....

Signature :

Je souhaite un justificatif de règlement de cette adhésion. **OUI / NON** (Entourer la bonne réponse)

Je souhaite aider ponctuellement lors d'événements organisées par le VBC et vous pouvez me contacter par courriel ou téléphone. **OUI / NON** (Entourer la bonne réponse)

Voreppe Basket Club  
42 Rue de Pravaz  
38340 Voreppe

Téléphone : 06 45 74 60 90  
Contacts : [ContactsVBC@gmail.com](mailto:ContactsVBC@gmail.com)  
[www.VoreppeBasketClub.fr](http://www.VoreppeBasketClub.fr)

N° Association : W381001942  
SIRET : 44041129600039

APS : 03897ET0331  
APE : 921ZZ

N° Agrément : 3892047





# Charte du membre du VBC



La charte du membre du Voreppe Basket Club décrit un ensemble de droits et devoirs primordiaux, pour une bonne cohésion au sein du club.

Chaque personne désireuse de renouveler ou de prendre une licence au VBC doit en prendre connaissance et y adhérer en la signant lors de son inscription. Aucune demande de licence ne sera formulée à la Fédération Française Basket-ball en l'absence de ce document ou du règlement de l'adhésion.

## Article 1 : PRÉSENCE DES JOUEURS

Chaque équipe bénéficie d'un ou plusieurs entraînements par semaine et d'une vingtaine de matchs de compétition sur la saison (à l'exception des catégories mini-poussins et babys).

Pour toute absence, l'entraîneur doit impérativement être prévenu. Son numéro de téléphone vous sera communiqué dès le début de la saison.

Tout joueur convoqué au match (à domicile et à l'extérieur) doit obligatoirement y être présent. Le basket étant un sport collectif, les absences doivent rester exceptionnelles et justifiées en amont de la rencontre.

## Article 2 : HORAIRES DES ENTRAÎNEMENTS

Les horaires d'entraînement définis en début d'année sportive peuvent être modifiés en fonction des disponibilités des différents entraîneurs et des disponibilités des installations sportives. Les horaires des entraînements et rencontres sont consultables sur le site internet du club [www.VoreppeBasketClub.fr](http://www.VoreppeBasketClub.fr)

Le planning des entraînements pendant les vacances sera communiqué par les entraîneurs.

## Article 3 : PRÉSENCE ET ENGAGEMENT DES ENTRAÎNEURS

Les parents doivent s'assurer de la présence de l'entraîneur avant de laisser leur(s) enfant(s) mineur(s) dans les salles de sport. Les entraîneurs s'engagent à respecter les horaires des entraînements et à prévenir les joueurs en cas d'absence dans la mesure du possible.

## Article 4 : TENUE DE SPORT

Chaque joueur doit être présent à l'heure du début effectif de l'horaire des entraînements et ce, en tenue de sport adaptée à la pratique du basket (tee-shirt, sur-maillot, short, baskets adaptées) ainsi que muni d'une bouteille d'eau.

Des vestiaires avec douche sont à disposition des joueurs. Ces vestiaires devront être utilisés en début et fin d'entraînement ainsi que match.

Toutes les informations sont disponibles sur le site Web du VBC : [www.VoreppeBasketClub.fr](http://www.VoreppeBasketClub.fr)

Contacts : [ContactsVBC@gmail.com](mailto:ContactsVBC@gmail.com)

N° Association : W381001942

APS : 03897ET0331

N° Agrément : 3892047



# Charte du membre du VBC



## Article 5 : ACCÈS AUX INSTALLATIONS SPORTIVES

Chacun est responsable de la bonne utilisation des locaux.

Interdiction de fumer à l'intérieur des complexes sportifs.

## Article 6 : RESPECT DES AUTRES ... Le jeu avant l'enjeu ...

- Joueurs :

A l'entraînement, en match ou en tournoi, chaque joueur s'engage à respecter ses coéquipiers, son entraîneur, son coach, ses adversaires, les dirigeants, les officiels et leurs décisions, ainsi que les installations. Tout manquement à ces règles sera sanctionnable.

En cas d'écart de comportement pouvant nuire à l'équipe ou au VBC, l'entraîneur peut prononcer une suspension temporaire (séance d'entraînement ou match). Le Bureau du VBC pourra procéder à une exclusion définitive en cas de problèmes répétés.

- Parents :

Les parents des joueurs s'engagent à encourager les équipes du club dans un esprit sportif et fair-play.

## Article 7 : EQUIPEMENTS

Le club met à la disposition des joueurs : des ballons, des chasubles, des tenues de match ainsi que divers équipements de travail collectif et individuel. Il est par ailleurs conseillé aux joueurs qui ont leur propre ballon, de l'apporter aux entraînements.

Chaque famille devra laver à tour de rôle chasubles et tenues de match. Les maillots seront ensuite restitués à l'entraîneur dans la semaine (lors d'un entraînement) pour qu'ils soient disponibles pour le match suivant. Conseil de lavage : Température 30°, pas de sèche-linge (les tenues de match sèchent rapidement).

## Article 8 : MATCHS A DOMICILE

La tenue de match à domicile repose principalement sur la participation des bénévoles ... Le club recevant la rencontre doit assurer la table de marque tenue par un chronométreur, un marqueur (E-marque) et un responsable de salle.

- Chaque famille est sollicitée à tour de rôle (à partir de la catégorie U13 jusqu'à Séniors) pour tenir la table de marque (Chronomètre et E-marque) et ce, au moins 2 fois par saison sportive.
- Les désignations Table de Marque seront établies par phase de compétition par l'équipe technique. Elles seront portées à connaissance des joueurs via un tableau consultable sur le site du club.
- En cas d'indisponibilité pour honorer une désignation Table de Marque, la famille s'engage à trouver un remplaçant. Le responsable technique du club pourra l'aider dans cette démarche. Par ailleurs, toute modification effective devra être signalée au « Référent Désignations Table de Marque ».

Les joueurs, à partir des catégories minimes, sont vivement encouragés à arbitrer les rencontres des plus jeunes catégories.

Le goûter est offert au club adverse. Il est fourni par les parents et les boissons sont fournies par le club. Chaque famille est sollicitée à tour de rôle.

Toutes les informations sont disponibles sur le site Web du VBC : [www.VoreppeBasketClub.fr](http://www.VoreppeBasketClub.fr)

Contacts : [ContactsVBC@gmail.com](mailto:ContactsVBC@gmail.com)

N° Association : W381001942

APS : 03897ET0331

N° Agrément : 3892047



# Charte du membre du VBC



## Article 9 : MATCHS A L'EXTÉRIEUR

Les joueurs se rendent aux matchs extérieurs par leur propre moyen.

Le covoiturage est possible au départ de Voreppe à l'initiative des familles. Le conducteur s'engage à respecter le code de la route.

## Article 10 : RESPECT DES CHOIX DE L'EQUIPE TECHNIQUE

Les parents et les joueurs s'engagent à respecter les choix de l'équipe technique qui travaille en accord avec les membres du Bureau.

## Article 11 : FAUTE TECHNIQUE

Les fautes techniques rentrent dans le décompte des points du challenge Fair-Play du comité de basket de l'Isère. Il est non seulement l'image « sportif » du club mais il permet également un revenu financier de plusieurs centaines d'euros.

Chaque faute technique sera « sanctionnée » par le club de deux arbitrages. La première pénalité financière sera payée par le club, les suivantes par le fautif. Son montant est de 15€.

## Article 12 : REMBOURSEMENT DES LICENCES

Aucun remboursement de licence ne sera accordé sauf cas exceptionnel, sous réserve de pièces justificatives et d'approbation du Bureau. En aucun cas, la part perçue par le Comité Départemental, la Ligue Régionale et la Fédération Française de Basket-ball ne pourra faire l'objet d'un remboursement.

## Article 13 : CAUTION

Une caution par famille est demandée à l'inscription aux joueurs de la catégorie U7 à Senior et Loisir.

En fin de saison sportive, la caution sera restituée si la famille :

- U7 à U9 + Loisir : participe au moins à **1 événement du club** (organisation d'un événement, tenue d'une buvette sur un événement, responsable de salle sur une journée sportive, ...)
- U11 : participe au moins à **1 événement du club** (organisation d'un événement, tenue d'une buvette sur un événement, responsable de salle sur une journée sportive, ...) ainsi qu'à la tenue de **1 table de marque** (Chronomètre ou feuille papier).
- U13 à Senior : participe au moins à **1 événement du club** (organisation d'un événement, tenue d'une buvette sur un événement, responsable de salle sur une journée sportive, ...) ainsi qu'à la tenue de **2 tables de marque** (Chronomètre ou E-Marque).



## Charte du membre du VBC



### Article 14 : RESPONSABILITE DU CLUB

- En cas de vol :

Le VBC se dégage de toute responsabilité en cas de vol d'effets personnels. Il est conseillé de ne rien laisser dans les vestiaires et d'apporter son sac dans le gymnase, pendant les entraînements comme pendant les matchs, à Voreppe comme à l'extérieur.

- Incident et accident :

Le VBC ne saurait en aucun cas être tenue responsable de tout incident ou accident survenant sur les trajets pour se rendre ou revenir d'une des activités proposées par le VBC. La responsabilité du club est par ailleurs limitée aux créneaux horaires des activités proposées par le VBC.

En signant cette charte, joueur comme parents s'engagent. Son respect sera le gage d'une saison réussie pour tous.

Sportivement,

Les membres du Bureau

J'ai pris connaissance de cette charte et je m'engage en la signant, à la respecter.

Fait à Voreppe, le :

L'adhérent :

Signature

Les parents (pour les mineurs) :

Signature

Toutes les informations sont disponibles sur le site Web du VBC : [www.VoreppeBasketClub.fr](http://www.VoreppeBasketClub.fr)

Contacts : [ContactsVBC@gmail.com](mailto:ContactsVBC@gmail.com)

N° Association : W381001942

APS : 03897ET0331

N° Agrément : 3892047